



PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2024

Madame Alyson Gagnon
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur – Questions complémentaires – DQ12



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **27 novembre midi** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Quelles sont les exigences règlementaires pour l'utilisation du noir de carbone comme matériau de recouvrement dans les lieux d'enfouissement techniques?
2. En référence au tableau QC-17.1 du PR5.2 (p. 20 et 21 PDF), veuillez expliciter quelles seraient les sources de GES qui seraient attribuées au bilan annuel du Québec.
3. Veuillez expliciter quelle province, du Québec ou de l'Ontario, pourrait bénéficier des crédits carbone associés à l'incinération des huiles organiques comme source d'énergie que produirait Triumvirate, dans l'hypothèse où elles seraient acheminées à la cimenterie CRH de Mississauga.
4. Selon votre plus récent inventaire (MELCCFP 2023, p. 9), les émissions de GES du Québec pour l'année 2021 ont diminué de 8,9 % par rapport au niveau de 1990, passant de 85,1 à 77,6 Mt éq. CO₂. Comment expliquez-vous que l'Institut de statistique du Québec établi dans son dernier recensement que les émissions de GES du Québec étaient plutôt de 84,5 Mt éq. CO₂ en 2021

(<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-emissions-ges>).

Est-ce que les données du bilan des émissions de GES (MELCCFP 2023, p. 9) sont toujours valables?

Est-ce que la figure 8, de la p. 20 du même rapport est toujours valable?

Références :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) (2023). GES 1990-2021 – Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2021 et leur évolution depuis 1990, 58 p. Consulté le 23 novembre 2024 :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2021/inventaire-ges-1990-2021.pdf>